Publié le 20 janvier 2022

La FedEpl rencontre le Conseil national de l’ordre des architectes

La FedEpl a rencontré le 5 janvier divers élus de la formation « action territoriale » du Conseil national de l’ordre des architectes (CNOA) pour échanger suite au renouvellement des élus sur l’actualité commune.

Pierre-Charles Pougoué, responsable du pôle intermétiers de la FedEpl était accompagné de Philippe Clémandot et Olivier Toubiana, respectivement responsables des départements Immobilier / développement économique et aménagement de la FedEpl, pour rencontrer **Valérie Flicoteaux, vice-présidente du CNOA** en charge de l’action territoriale ainsi que les conseillères nationales Alice Caillouel et Katia Maiboroda et Marie Presani, conseillère régionales Occitanie, membre de la formation action territoriale du CNOA.

Cette première rencontre entre la FedEpl et le CNOA après le renouvellement de la gouvernance de ce dernier fin 2021 était l’occasion de présenter nos structures respectives, la diversité des activités des Epl et les positions respectives de nos institutions dans le débat public.

Comment se mobilise le CNOA ?

Le CNOA se mobilise sur les relations entre les maîtres d’œuvre et les maîtres d’ouvrage en publiant des contrats types libres d’accès et pouvant facilement être préremplies. La mission complète de l’architecte doit être généralisée dans les contrats afin de contribuer le plus possible à la qualité des constructions qui sont un élément de réponse fort à la crise de l’acceptabilité des projets en milieu urbain. Il souhaite également **promouvoir l’élargissement du tableau au delà des architectes libéraux**, en permettant notamment aux architectes travaillant en maîtrise d’ouvrage publique de s’inscrire. Le CNOA s’engage fortement en faveur de la transition écologique et a publié à cet égard fin 2019 un guide à l’attention des élus sur leurs relations avec les maîtres d’œuvre en matière de transition écologique consultable via ce lien. **Les architectes s’engagent dans le**

réinvestissement des friches, la reconstitution des franges urbaines, la réhabilitation, le réemploi des matériaux et l’utilisation de matériaux en circuits courts.

L’instauration d’un lien de confiance permettra de porter des propositions communes auprès des pouvoirs publics et pourrait aboutir à terme à une convention de partenariat.